



## 1- LE CONTEXTE 2021 : UN DROIT AU LOGEMENT TOUJOURS INSUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE

### **La crise sanitaire a moins pesé qu'en 2020**

L'année 2020 avait été marquée par une chute des recours DALO et une chute non moins importante des relogements :

- 98 000 recours, soit 12 000 recours en moins qu'en 2019
- taux de décisions favorables stable à 38%, avec des situations toujours aussi contrastées
- 18 200 relogements soit 2 600 de moins qu'en 2019
- 77 000 ménages restant à reloger au 31 décembre.

La gestion de la pandémie en 2021 a permis d'éviter les blocages que l'on avait constaté en 2020, essentiellement pendant le premier confinement, et les recours semblent avoir repris leur rythme antérieur. Cependant la crise sanitaire a continué à peser, au moins qualitativement, sur l'activité des commissions de médiation. Dans le meilleur des cas, celles-ci se sont tenues en visio-conférence avant de revenir à des réunions physiques. Parfois cependant, c'est par téléphone, voire par simple échange mail que les commissions se sont réunies. Notons que la commission du Rhône a accumulé un retard d'un niveau inédit, faute de mobilisation de moyens suffisants pour l'instruction : 2700 recours restaient en attente d'être traités au 31 décembre 2021.

### **Pérennisation d'hébergements d'urgence et fin du gel des expulsions**

Alors que 2020 avait connu un gel des expulsions sans relogement, l'année 2021 a été marquée par la sortie de ce gel. L'instruction du 26 avril 2021 a organisé la sortie de la trêve hivernale, prolongée jusqu'au 31 mai. Bien qu'elle ait invité les préfets à assortir les décisions d'octroi du concours de la force publique d'une offre de relogement, l'insuffisance des crédits d'indemnisation des propriétaires et l'incitation à diminuer le stock de demandes de concours s'est traduite, de fait, par un retour aux mises à la rue.

Sur le front de l'hébergement, les capacités de l'hébergement d'urgence ont été portées à un niveau inédit, avec la pérennisation des places hivernales, sans pour autant que le 115 soit mis en capacité de répondre à l'ensemble des demandes.

### **Le développement de l'offre de logements n'atteint pas ses objectifs**

Alors que la mobilisation de l'offre existante pour les relogements des ménages prioritaires reste insuffisante, les chiffres de la production de logements sociaux ne donnent pas de raisons d'optimisme. Certes, il y a eu une augmentation de 8% par rapport aux chiffres particulièrement bas de 2020, mais on est loin de l'objectif du gouvernement qui était de 120 000 logements sociaux en 2021. Seuls 95 000 logements sociaux nouveaux ont été agréés, dont 31 000 PLAI.

### **La loi 3 DS contient des dispositions qui impactent le DALO**

La loi 3DS, débattue en fin d'année et adoptée au début de l'année 2022, a permis de prolonger la loi SRU, au prix malheureusement d'un affaiblissement des sanctions pour les communes qui ne respectent pas l'obligation. Elle est venue apporter une réponse à une demande récurrente du comité de suivi de la loi DALO : désormais, le recours est ouvert aux personnes qui vivent dans un logement inadapté à leur handicap ou au handicap de l'un des membres du ménage.

### **Installation du Haut comité pour le droit au logement**

L'année 2021 a vu la fusion du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées et du comité de suivi du droit au logement opposable. L'instance issue de cette fusion a été installée le 4 octobre par la ministre. L'Association DALO prend une part active aux travaux de ce « Haut comité pour le droit au logement », présidé par Bernard Devert.

## 2- LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION DALO EN 2021

### 2-1 INFORMATION

#### LETTRE D'INFORMATION

- L'Association DALO a diffusé 8 lettres d'information en 2021

#### SITE

La fréquentation du site internet a nettement augmenté en 2021. Le site a enregistré 2500 visites par mois en moyenne au cours de l'année, contre 700 fin 2020.

Dans le cadre de la certification Qualiopi (*cf. rubrique Formation infra*), le site a été mis à jour pour mettre en valeur l'action de formation de l'Association. 9 actualités ont été publiées sur le site internet (*cf. Publications infra*)

#### RÉSEAUX SOCIAUX

- LinkedIn - L'Association a ouvert une page en vue de communiquer sur ses actions de formation et les événements qu'elle sera amenée à organiser : 11 publications ont été postées en 2021.
- Twitter - 21 publications ont été faites.
- Facebook - 16 publications ont également été postées, la page de l'Association compte désormais 2035 abonnés.

#### MAILS

L'Association DALO a répondu à des mails émanant de 671 personnes :

- Travailleurs sociaux et associations : 51
- Avocats : 5
- Membres de COMED : 3
- Particuliers ayant des demandes en amont de la saisine de la Comed (menace d'expulsion, problèmes dans le logement, opportunité de faire un DALO ou non, comment constituer son dossier, où adresser son dossier etc.) : 435
- Particuliers dont le dossier DALO est en cours d'instruction (demandes sur les délais de traitement) : 61
- Particuliers souhaitant connaître les voies de recours suite à une décision de refus de la COMED : 19
- Particuliers reconnus prioritaires s'interrogeant sur les voies de recours pour la mise en œuvre effective de leur droit au logement : 97

#### JEUNES MAJEURS

L'Association DALO a contribué à la rédaction d'un guide écrit par l'AADJAM

(Association d'accès au droit des jeunes et d'accompagnement vers la majorité). Il vise à informer et accompagner les jeunes majeurs sortant de l'ASE (aide sociale à l'enfance) afin de leur permettre d'obtenir un hébergement stable ou un logement via les procédures du DALO.

L'Association DALO a également participé à un Webinaire organisé par IdealCo, co animé avec la DHUP, à destination des attachés territoriaux le 5 octobre 2021.

## **2-2 FORMATION**

### **CERTIFICATION QUALIOPi**

Au vu de la montée en puissance de la demande de formation, l'Association DALO s'est donné pour objectif, en avril 2021, d'obtenir la certification Qualiopi. Cette certification a été obtenue en décembre 2021 et permet de garantir une qualité de prestation aux bénéficiaires de nos formations, ainsi que la possibilité pour eux de les faire financer par des fonds publics par le biais de leurs OPCO.

### **FORMATIONS DISPENSÉES EN 2021**

Au cours de l'année 2021, l'Association DALO a dispensé 35 formations et formé 518 acteurs du DALO

### **PLUS DE 500 PERSONNES FORMÉES, DONT...**

#### **...254 ACCOMPAGNANTS PROFESSIONNELS**

ALJT – 29 juin 2021 - 14 personnes

ATD Quart Monde – 20 février 2021 – 13 personnes

Diagonale – 18 octobre 2021 – 9 personnes

Dessine Moi un Logement – 5 juillet 2021 – 16 personnes

Habitat & Humanisme – 19 novembre 2021 – 10 personnes

Fondation Abbé Pierre PACA – 9 mars – 12 personnes

Fondation Abbé Pierre PACA - 15 juin - 9 personnes

Fondation de l'Armée du Salut Belfort – 2 juin – 10 personnes

Association Maison d'accueil Arles - 1<sup>er</sup> octobre 2021 – 7 personnes

Association l'Etape Rognes – 8 octobre – 5 personnes

Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne Rhône Alpes – Lyon 9 et 10 décembre 2021 – 9 personnes

Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne Rhône Alpes - SIAO Saint Etienne – 16 décembre 2021 - 11 personnes

Fédération des acteurs de la solidarité PACA – 20 septembre 2021 – 12 personnes

Fédération des acteurs de la solidarité BFC – 23 septembre 2021 - 8 personnes

Fédération des acteurs de la solidarité BFC – 03 juin 2021 – 12 personnes

Fédération des acteurs de la solidarité IDF – 10 février 2021 – 34 personnes

Fédération des acteurs de la solidarité IDF – 17 novembre 2021 – 29 personnes

Fédération des acteurs de la solidarité IDF – 9 juin 2021 – 21 personnes

Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie - 12 avril 2021 – 20 personnes

Palais du Peuple Paris – 14 septembre 2021 – 7 personnes  
Collectif MWASI – 12 juin 2021 – 5 personnes  
Formation interprofessionnelle DALO – 18 mars 2021 – 5 personnes  
Formation interprofessionnelle DAHO - 23 juin 2021 – 5 personnes

### **...46 ACCOMPAGNANTS BÉNÉVOLES**

Nouvelle Page – 27 novembre 2021 – 8 personnes  
Secours Catholique IDF - 7 mai 2021 – 11 personnes  
Secours Catholique IDF - 26 mars 2021 – 18 personnes  
Secours Catholique IDF - 17 juin 2021 – 11 personnes  
Secours Catholique IDF - 4 février 2021 – 18 personnes

### **...218 MEMBRES DE COMMISSION DE MÉDIATION DALO**

La Réunion - 8 février 2021 – 23 personnes  
Grand Est - 17 mai 2021 – 57 personnes  
PACA - 30 novembre 2021 – 26 personnes  
Hauts de France - 21 juin 2021 – 24 personnes  
Ile de France - 20 septembre 2021 – 40 personnes  
Ile de France - 27 septembre 2021 – 48 personnes

## **2-3 SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET CONSEIL JURIDIQUE**

### **ANIMATION DE LA PERMANENCE SUIVIS DALO (Paris)**

La permanence inter-associative Suivis DALO, pilotée par l'Association DALO depuis 2018, est montée en puissance en 2021 avec l'arrivée de la coordinatrice fin 2020.

La permanence téléphonique a répondu à 1950 appels de demandeurs et travailleurs sociaux, les rendez-vous donnés ont abouti à l'ouverture de 606 nouveaux dossiers pour un total de 839 dossiers suivis sur l'année 2021.

Le rapport d'activité détaillé de la permanence est joint en annexe.

### **VEILLE JURISPRUDENTIELLE**

L'Association a continué de mettre à jour régulièrement la jurisprudence du Conseil d'État sur son site internet. 15 nouvelles décisions concernant le DALO ont été prises en 2021. Ces décisions, ainsi que les décisions les plus marquantes des tribunaux administratifs, sont présentées dans la Lettre de l'association et exploitées dans la base d'information juridique du site.

L'Association DALO a continué à participer aux travaux de Jurislogement.

### **EQUIPE JURIDIQUE MOBILE**

L'Association DALO a poursuivi son partenariat avec l'Equipe Juridique Mobile pour permettre le développement de l'accès au droit. On a pu enregistrer un évolution très positive : le taux de décisions favorable de la commission de

médiation, qui était l'un des plus bas avant la mise en place de l'Équipe juridique mobile, a atteint 56% en 2020.

### **SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DES BOUCHES DU RHÔNE**

L'Association DALO a échangé régulièrement avec les associations des Bouches du Rhône pour les appuyer dans leurs stratégies contentieuses (groupe de travail DAHO, interpellation des membres associatifs de la Comed du 13, formation des associations adhérentes de la FAS PACA). Suite à plusieurs rencontres virtuelles et présentiels, l'idée de monter un comité de veille DALO 13 piloté par l'Uriopss et la FAP avec le soutien de l'Association DALO a émergé. La première réunion s'est tenue le 29 novembre 2021 dans l'idée de se réunir tous les trois mois et d'avancer entre-temps sur des questions plus particulières. À l'issue de cette première réunion trois thèmes de travail sont ressortis : la mobilisation des représentants associatifs siégeant en Comed, le contentieux lié au DAHO – dans la lignée du groupe de travail préexistant animé par la Fondation Abbé Pierre au niveau régional, et les stratégies amiables et contentieuses après la décision favorable de la Comed, notamment les refus CAL et les demandes de pièces toujours plus importantes des bailleurs sociaux.

### **SOUTIEN AUX COMITÉS DE VEILLE**

L'Association DALO apporte son expertise aux comités de veille. Elle participe à des réunions des comités franciliens et apporté son appui à la démarche du comité du nord, qui s'efforce de faire évoluer les pratiques de la commission de médiation. Elle soutient également la création d'un comité de veille dans les Bouches du Rhône.

### **SENSIBILISATION SUR LE DAHO**

Le travail engagé avec la FAS pour former les adhérents de son réseau a pris de l'ampleur en 2021. Une première vidéo, visant à informer le plus grand nombre de personnes sur l'existence du DAHO a été élaborée. Cependant elle doit encore faire l'objet de modifications pour clarifier le message et elle n'a pas encore fait l'objet d'une publication.

### **CONTRIBUTION AUX GROUPES DE TRAVAIL**

L'Association DALO a continué de participer aux groupes de travail et réseaux de professionnels du droit au logement : Syndicat de la magistrature, Jurislogement,...

## 2-4 LES ACTIONS DE PLAIDOYER

### **PARTICIPATION À DES DÉMARCHES INTERASSOCIATIVES**

- L'Association DALO a participé aux travaux du Collectif des associations unies.
- Elle participe au « Groupe de travail zéro refus d'attribution » qui réunit ATD Quart monde, la Fondation Abbé Pierre, le Secours catholique, Solidarités nouvelles pour le logement, Habitat et humanisme et l'Association DALO. Ce groupe a poursuivi ses travaux d'évaluation et d'analyse de la place faite aux demandeurs pauvres dans l'attribution des logements sociaux. Il a construit des focus territoriaux qui ont vocation à servir de base à un dialogue avec les intercommunalités.

### **PUBLICATIONS**

L'Association a publié sur son site les actualités suivantes :

- Moins de logements sociaux, c'est plus de sans-abris et de mal-logés (10 fév)
- Attribution des logements sociaux : appliquer les priorités plutôt qu'en rajouter (16 mars)
- Vous êtes menacé d'expulsion ? Faites un recours DALO pour obtenir un relogement (7 avril)
- En finir avec les expulsions sans relogement (16 juin)
- Vous avez dit soutenable ? (21 juin)
- Afghanistan, quel accueil pour les réfugiés ? (30 août)
- Un Haut comité pour interpellier sur le droit au logement (8 oct)
- Le droit à l'énergie fait partie du droit au logement (10 nov)

Le président de l'association a publié dans Le Monde et La Croix en février une tribune « Moins de logements sociaux, c'est plus de sans-abris et de mal-logés ».

### **WEBINAIRE SUR LES EXPULSIONS**

À l'occasion de son Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2021, qui coïncidait avec la fin de la trêve hivernale, l'Association DALO a organisé un webinaire sur les expulsions locatives. Pour en parler, l'Association DALO a invité

- Maria-José Aldanas, coordinatrice de Housing right watch
- René Dutrey, secrétaire général du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées
- Maryse Prat, de l'Union sociale pour l'habitat
- Michel Platzer, d'ATD Quart monde

### **TRAVAIL SUR L'INFORMATION DES PRÉFECTURES SUR LE DALO**

L'Association DALO a réalisé un recensement de l'information donnée sur les sites des préfectures. Ce travail fait apparaître de graves manquements à cette obligation. Le président de l'Association DALO l'a présenté au Haut comité pour le droit au logement. Celui-ci a adopté, lors de sa séance du 14 décembre, un avis qui a été transmis à la ministre.

### 3- LES MOYENS MOBILISÉS

#### LA VIE DES INSTANCES

Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois : le 10 mars et le 21 septembre (la dernière réunion de l'exercice ayant été décalée au 5 janvier).

L'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 1er juin en visio-conférence. Elle a été suivie d'un webinaire consacré aux expulsions locatives.

Le Bureau s'est réuni 7 fois, les 19 janvier, 19 février, 31 mars, 6 mai, 24 juin, 20 octobre et 24 novembre.

#### LES MOYENS HUMAINS

##### Salariées

L'Association comprend deux salariées : Diane Forin, déléguée de l'association, et Carole Caillaud, coordinatrice de la permanence francilienne.

##### Bénévoles

En 2021, 20 bénévoles ont participé à la tenue des permanences parisiennes Suivis DALO .

- Ana Clara Souto
- Bangaly Doumboya
- Véronique Soulé
- Vanessa Ele
- William Fiadjoe
- Mary Lemeland
- Yolande Rousselier
- Laura Grandouiller
- Rosa Ntoutoume
- Janie Amsellem
- Delphine Lopata
- Camelia Azouaoui
- Camille Régis
- Alexandre Bertin
- Louis Lhopital
- Gwendoline Kaba Gouala
- Christine Branger
- Emmanuel Beal
- Mark Ordning
- Florian Imbert

L'Association DALO compte désormais une équipe de 6 bénévoles dédiée à la communication. L'équipe a contribué à rendre plus visible l'association sur les réseaux sociaux et a participer au travail de préparation pour l'obtention de la certification Qualiopi

- Mario Mucciante
- Hevelyn Chanton
- Larry Yala



- Aurélie Rocher
- Marion Rougier
- Guillaume Morin

## **LES SOUTIENS FINANCIERS**

Les ressources propres de l'Association sont constituées, d'une part des cotisations, abonnements au site et dons, et, d'autre part, des rémunérations obtenues pour des formations destinées à des professionnels. Ces ressources sont loin de suffire à équilibrer les dépenses. L'équilibre budgétaire a été obtenu grâce aux soutiens apportés par :

- l'État (ministère du logement et ministère de la justice),
- la Ville de Paris (au titre de la permanence),
- la Fondation Abbé Pierre (une subvention pour l'action nationale et une subvention dédiée à la permanence)
- le Secours Catholique (convention triennale de partenariat).